

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL79

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 4 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« information »,

insérer les mots :

« et qui ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.